

Les statuts de l'association

Association 813 - Les amis des littératures policières
Préambule L'association a été fondée par Michel Lebrun, Alain Demouzon, Pierre Lebedel et Jacques Baudou en 1980. L'association se perpétue en application des dispositions statutaires ci-après. Article 1er – Dénomination L'association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, est dénommée : « Association 813 - Les Amis des Littératures Policières ». Article 2 - But. Cette association a pour but de promouvoir, propager et défendre les littératures policières dans leurs multiples déclinaisons et leurs différents moyens d'expression. Télécharger les statuts (pdf)